

Fiducie du patrimoine ontarien
États financiers au
31 mars 2026



An agency of the Government of Ontario

10, rue Adelaide Est
Toronto (Ontario) M5C 1J3

Téléphone : 416-325-5000
Télécopieur : 416-325-5071
www.heritagetrust.on.ca/fr/

23 juillet 2026

Responsabilité de la direction à l'égard de l'information financière

Les états financiers ci-joints de la Fiducie du patrimoine ontarien ont été préparés conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public et sont la responsabilité de la direction. La préparation d'états financiers nécessite l'utilisation d'estimations fondées sur le jugement de la direction, et plus particulièrement lorsque les opérations se rattachant à la période considérée ne peuvent être finalisées avec certitude qu'au cours de périodes ultérieures. Les états financiers ont été préparés comme il se doit en fonction d'un seuil raisonnable d'importance relative et des renseignements disponibles jusqu'au 23 juillet 2026.

La direction tient à jour un système de contrôles internes pour obtenir l'assurance raisonnable que les actifs sont protégés et que l'information financière est fiable et disponible en temps voulu. Ce système comprend des politiques et procédures officielles ainsi qu'une structure organisationnelle qui prévoit une délégation de pouvoirs adéquate et la séparation des responsabilités.

Le conseil d'administration veille à ce que la direction s'acquitte de ses obligations en matière de rapports financiers et de contrôle interne. Il examine et approuve les états financiers.

Le Bureau du vérificateur général, désigné en vertu de la législation régissant le Centre des sciences, a vérifié les états financiers conformément aux normes de vérification généralement reconnues au Canada, comme l'indique son rapport du vérificateur indépendant. Le Bureau du vérificateur général a un accès complet et illimité au Comité de vérification pour discuter de sa vérification et de ses conclusions connexes.

A handwritten signature in black ink, appearing to read "HCR", written over a horizontal line.

Helen Chimirri-Russell
Directrice générale

A handwritten signature in black ink, appearing to read "PD", written over a horizontal line.

Paul Dempsey
Directeur, Entreprises opérationnelles et services internes

Rapport de l'auditeur indépendant

À la Fiducie du patrimoine ontarien

Opinion

J'ai effectué l'audit des états financiers de la Fiducie du patrimoine ontarien (la « Fiducie »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 mars 2026, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds, des gains et pertes de réévaluation et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À mon avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de la Fiducie au 31 mars 2026, ainsi que des résultats de son exploitation, de ses gains et pertes de réévaluation et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public.

Fondement de l'opinion

J'ai effectué mon audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Je suis indépendant de la Fiducie conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et je me suis acquitté des autres responsabilités déontologiques qui m'incombent selon ces règles. J'estime que les éléments probants que j'ai obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour le secteur public, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la Fiducie a l'intention de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de la Fiducie.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Mes objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant mon opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, j'exerce mon jugement professionnel et fais preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- j'identifie et évalue les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, conçois et mets en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunis des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder mon opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- j'acquies une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de la Fiducie;
- j'apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- je tire une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de la Fiducie à poursuivre son exploitation. Si je conclus à l'existence d'une incertitude significative, je suis tenu d'attirer l'attention des lecteurs de mon rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Mes conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de mon rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener la Fiducie à cesser son exploitation;
- j'évalue la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécie si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Je communique aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et mes constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que j'aurais relevée au cours de mon audit.

Le vérificateur général adjoint,

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Jeremy Blair', written in a cursive style.

Jeremy Blair, CPA, CA, ECA

Toronto (Ontario)
Le 23 juillet 2026

Fiducie du patrimoine ontarien
État de la situation financière
(en milliers de dollars canadiens)
Au 31 mars

	Fonds d'administration		Fonds grevés d'affectations		Fonds de dotation		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Actif								
Actif à court terme								
Trésorerie et équivalents de trésorerie (note 3)	1 490	5 177	-	497	-	-	1 490	5 674
Comptes clients	1 377	484	365	174	-	-	1 742	658
Charges payées d'avance et stocks	61	43	-	16	-	-	61	59
Total de l'actif à court terme	2 928	5 704	365	687	-	-	3 293	6 391
Placements à long terme (note 4)	1 839	-	67 123	64 320	12 588	12 343	81 550	76 663
Immobilisations (note 6)	190	242	110	233	-	-	300	475
Total de l'actif	4 957	5 946	67 598	65 240	12 588	12 343	85 143	83 529
Passif et soldes de fonds								
Passif à court terme								
Comptes fournisseurs et charges à payer	2 189	2 514	496	259	-	-	2 685	2 773
Produits comptabilisés d'avance	282	303	-	-	-	-	282	303
Avantages sociaux futurs (note 7)	164	207	-	-	-	-	164	207
Total du passif à court terme	2 635	3 024	496	259	-	-	3 131	3 283
Avantages sociaux futurs (note 7)	176	174	-	-	-	-	176	174
Total du passif	2 811	3 198	496	259	-	-	3 307	3 457
Soldes de fonds								
Grevés d'affectations externes (note 5)	-	-	46 102	41 365	9 311	9 311	55 413	50 676
Grevés d'affectations internes	-	-	18 593	21 865	1 823	1 820	20 416	23 685
Fonds de réserve prévu par la loi	-	-	-	-	750	750	750	750
Non affectés	2 071	2 694	-	-	-	-	2 071	2 694
	2 071	2 694	64 695	63 230	11 884	11 881	78 650	77 805
Cumul des gains de réévaluation	75	54	2 407	1 751	704	462	3 186	2 267
Total des soldes de fonds	2 146	2 748	67 102	64 981	12 588	12 343	81 836	80 072
Total du passif et des soldes de fonds	4 957	5 946	67 598	65 240	12 588	-	85 143	83 529

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers



Président



Présidente du
Comité de vérification

Fiducie du patrimoine ontarien
État des résultats

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	Fonds d'administration		Fonds grevés d'affectations		Fonds de dotation		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Produits								
Apports gouvernementaux – fonctionnement	4 470	4 746	-	-	-	-	4 470	4 746
Apports gouvernementaux – restauration d'édifices patrimoniaux	-	-	1 495	1 620	-	-	1 495	1 620
Apports gouvernementaux – autres	37	43	228	72	-	-	265	115
Location, permis et produits accessoires	3 292	3 053	-	-	-	-	3 292	3 053
Revenu de placements (note 10)	2 058	1 580	4 900	2 977	-	-	6 958	4 557
Intérêts créditeurs	22	186	53	351	-	-	75	537
Collecte de fonds et commandites d'entreprise	115	81	181	219	-	-	296	300
Autres produits	353	295	121	28	-	-	474	323
Total des produits	10 347	9 984	6 978	5 267	-	-	17 325	15 251
Charges (note 11)								
Biens et collections de la Fiducie	4 030	3 695	3 636	3 283	-	-	7 666	6 978
Fonctionnement des centres d'affaires	3 734	3 759	186	37	-	-	3 920	3 796
Programmes patrimoniaux, activités et événements spéciaux	3 075	2 795	449	1 079	-	-	3 524	3 874
Administration	1 299	1 278	71	26	-	-	1 370	1 304
Total des charges	12 138	11 527	4 342	4 425	-	-	16 480	15 952
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	(1 791)	(1 543)	2 636	842	-	-	845	(701)

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fiducie du patrimoine ontarien
État de l'évolution des soldes des fonds
(en milliers de dollars canadiens)
Pour l'exercice clos le 31 mars

Solde au début de l'exercice

Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice

Transferts entre fonds (note 12)

Cumul des gains de réévaluation

Solde à la fin de l'exercice

2026

Grevés d'affectations externes pour le fonds de dotation	Grevés d'affectations internes pour le fonds de dotation	Réserve prévu par la loi pour le fonds de dotation	Grevés d'affectations externes	Grevés d'affectations internes	Non affectés	Total
9 311	1 820	750	41 365	21 865	2 694	77 805
—	—	—	4 737	(2 101)	(1 791)	845
—	3	—	—	(1 171)	1 168	—
9 311	1 823	750	46 102	18 593	2 071	78 650
704	—	—	1 602	805	75	3 186
10 015	1 823	750	47 704	19 398	2 146	81 836

2025

Grevés d'affectations externes pour le fonds de dotation	Grevés d'affectations internes pour le fonds de dotation	Réserve prévu par la loi pour le fonds de dotation	Grevés d'affectations externes	Grevés d'affectations internes	Non affectés	Total
9 311	1 817	750	38 289	25 439	2 900	78 506
—	—	—	3 076	(2 234)	(1 543)	(701)
—	3	—	—	(1 340)	1 337	—
9 311	1 820	750	41 365	21 865	2 694	77 805
462	—	—	1 069	682	54	2 267
9 773	1 820	750	42 434	22 547	2 748	80 072

Solde à la fin de l'exercice

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fiducie du patrimoine ontarien

État des gains et pertes de réévaluation

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2026	2025
Cumul des gains (pertes) de réévaluation au début de l'exercice	2 267	(757)
Gains non réalisés attribuables		
aux : Placements en portefeuille	1 969	3 418
Sommes réalisées reclassées à l'état des résultats :		
Placements en portefeuille	(1 050)	(394)
Variation nette de la réévaluation pour l'exercice	919	3 024
Cumul des gains de réévaluation à la fin de l'exercice	3 186	2 267

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fiducie du patrimoine ontarien

État des flux de trésorerie

(en milliers de dollars canadiens)

Pour l'exercice clos le 31 mars

	2026	2025
Flux de trésorerie liés aux activités de fonctionnement		
Excédent (insuffisance) des produits sur les charges de l'exercice	845	(701)
Ajustement pour les éléments hors trésorerie :	226	200
Amortissement des immobilisations		
Gain net réalisé sur la vente de placements	(1 050)	(394)
Variations des éléments du fonds de roulement :		
(Augmentation) diminution des comptes débiteurs	(1 084)	333
(Augmentation) diminution des charges payées d'avance et des stocks	(2)	22
Augmentation (diminution) des comptes créditeurs et des charges à payer	(88)	(182)
Augmentation (diminution) des produits comptabilisés d'avance	(21)	(105)
Augmentation (diminution) des avantages sociaux futurs	(41)	4
Flux de trésorerie nets affectés aux activités de fonctionnement	(1 215)	(823)
Flux de trésorerie liés aux activités d'investissement		
Acquisition d'immobilisations	(51)	(229)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(51)	(229)
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement		
Produits des placements	10 465	32 279
Acquisition de placements	(13 383)	(37 634)
Flux de trésorerie nets affectés aux activités d'investissement	(2 918)	(5 355)
Diminution nette de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(4 184)	(6 407)
Trésorerie et équivalents de trésorerie au début de l'exercice	5 674	12 081
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la fin de l'exercice	1 490	5 674

Les notes annexes font partie intégrante des états financiers.

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

1. Nature des activités

La Fiducie du patrimoine ontarien [la « Fiducie »], établie en vertu de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, L.R.O. 1990 en tant que mandataire de Sa Majesté du chef de l'Ontario, s'est engagée à préserver, à protéger et à promouvoir le patrimoine de l'Ontario en recevant, en gardant en fiducie et en administrant des dons de biens et d'articles patrimoniaux importants à caractère historique, architectural, archéologique, récréatif, esthétique, naturel et panoramique. La Fiducie fournit des conseils techniques et un appui financier aux particuliers, aux organismes et aux organismes publics ayant à cœur la protection du patrimoine, effectue des recherches, assure la sensibilisation du public et entreprend d'autres initiatives. La Fiducie est un organisme provincial sans but lucratif qui relève du ministère des Affaires civiles et du Multiculturalisme. Elle est exonérée de l'impôt sur ses biens immobiliers, ses affaires et ses revenus, et peut remettre des reçus officiels pour les dons qu'elle reçoit.

2. Principales conventions comptables

Méthode comptable

La direction a préparé les états financiers conformément aux *normes comptables canadiennes pour le secteur public, y compris les chapitres de la série 4200* qui s'appliquent aux organismes sans but lucratif du secteur public. Les principales méthodes comptables sont résumées ci-après.

Comptabilité par fonds

Les ressources sont classées, aux fins de la comptabilité et de la présentation de l'information financière, en fonds tenus conformément à leurs objectifs particuliers ou aux directives du conseil d'administration. Les virements d'un fonds à l'autre sont faits avec l'approbation du conseil d'administration, à l'exception des fonds grevés d'affectations externes qui exigent l'approbation des donateurs de fonds. Aux fins de l'information financière, il existe trois groupes de fonds :

Fonds d'administration

Le fonds d'administration sert à toutes les transactions journalières courantes de la Fiducie, laquelle peut déboursier ou dépenser toute fraction du fonds ou en disposer autrement afin de poursuivre ses objectifs et de couvrir les dépenses engagées pour les réaliser.

Fonds grevés d'affectations

Les fonds grevés d'affectations comprennent :

[a] les fonds grevés d'affectations externes, soit :

- [i] les apports de la province de l'Ontario [la « province »], du gouvernement fédéral et des organismes sans but lucratif pour financer des projets particuliers;
- [ii] les apports de particuliers et de sociétés dont l'utilisation est assujettie aux conditions précisées par les donateurs.

[b] les fonds grevés d'affectations internes, soit :

les sommes réservées par le conseil d'administration pour financer des projets précis qui relèvent du mandat de la Fiducie.

Fonds de dotation

Les fonds de dotation se composent de ressources durables soumises à des restrictions législatives et aux restrictions des donateurs et du conseil d'administration de la Fiducie. En vertu de l'article 13 de la *Loi sur le patrimoine de l'Ontario*, la Fiducie a établi un fonds de réserve dont elle ne peut prélever le capital sans l'autorisation du lieutenant-gouverneur en conseil.

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

Incertitude liée à l'évaluation

La préparation des états financiers exige que la direction fasse des estimations et pose des hypothèses qui influent sur les montants de l'actif et du passif présentés à la date des états financiers, et sur les montants des produits et des charges présentés pour l'exercice. Les estimations sont fondées sur les données les plus fiables disponibles au moment de la préparation des états financiers, et sont rajustées chaque année en fonction des nouvelles données obtenues. Les estimations sont, de par leur nature même, assujetties à une incertitude de mesure. Aucun montant n'est comptabilisé ou présenté dans les états financiers lorsque l'incertitude liée à l'évaluation a une incidence importante sur ceux-ci.

Comptabilisation des produits

Apports – Subventions et commandites

La Fiducie comptabilise les apports selon la méthode de comptabilité par fonds affectés. Les apports liés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports affectés liés aux activités générales de fonctionnement sont comptabilisés à titre de produits du fonds d'administration au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Les apports affectés liés au financement de la réparation et de la restauration de biens patrimoniaux sont comptabilisés à titre de produits des fonds grevés d'affectations au cours de l'exercice où les charges connexes sont engagées. Tous les autres apports affectés sont comptabilisés à titre de produits du fonds affecté approprié lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir.

Les apports aux fins de la dotation sont comptabilisés à titre de produits du fonds de dotation lorsqu'ils sont reçus ou à recevoir. Les apports sont comptabilisés dans leurs fonds respectifs si la somme à recevoir peut être raisonnablement estimée et que son recouvrement est raisonnablement assuré.

Revenu de placements

Le revenu de placements comprend les intérêts, les dividendes et les gains et pertes réalisés et il est constaté lorsqu'il est gagné. Le revenu de placements soumis à des restrictions stipulant qu'il doit être ajouté au capital des fonds de dotation est présenté à titre de produits des fonds de dotation. Tout autre revenu de placements tiré des ressources de dotation est présenté dans le fonds d'administration ou les fonds affectés, selon la nature des affectations imposées par les contributeurs aux fonds de dotation. Lorsque les contributeurs ou les donateurs ne précisent pas le traitement du revenu de placements que généreront les fonds fournis, le revenu est comptabilisé à titre de produits du fonds d'administration.

Location, permis et produits accessoires

Les revenus provenant de la location et des permis comprennent les frais d'utilisation des biens patrimoniaux de la Fiducie. Les revenus provenant de la location et des permis sont comptabilisés sur la durée du bail ou de la période visée par le permis.

Les produits accessoires comprennent principalement les ventes de nourriture, de boissons et de marchandises lors d'événements organisés et les frais de stationnement facturés aux biens patrimoniaux de la Fiducie. Les produits accessoires sont comptabilisés à un moment donné, lorsque l'obligation de rendement est remplie, une fois les biens vendus ou les services fournis.

Apports de dons en nature

Les travaux de la Fiducie sont financés notamment par des dons en nature, outre les biens et articles reçus sous forme de dons dont il est fait mention à la note 9, *Biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel*. Ces dons sont comptabilisés à titre de produits et charges à leur juste valeur à la date de l'apport, lorsque cette juste valeur peut être raisonnablement estimée.

Apports de services

Des bénévoles consacrent une grande partie de leur temps chaque année à aider la Fiducie à offrir ses services. En outre, la Fiducie tire profit d'apports de services en nature aux termes de divers accords conclus avec des particuliers, des entreprises et des partenaires communautaires. Comme il est difficile d'estimer leur juste valeur, les apports de services ne sont pas comptabilisés dans les états financiers.

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

Affectation des charges

La Fiducie est propriétaire de collections et de biens qu'elle exploite. De plus, elle réalise des programmes patrimoniaux et des événements et gère les activités des centres d'affaires. Le coût de chacun de ces secteurs fonctionnels inclut les salaires et les avantages sociaux, les fournitures et d'autres charges qui sont directement liées à la mise en œuvre des programmes. La Fiducie engage également certains frais généraux et administratifs qui sont communs à l'administration de ces programmes.

Les salaires et les avantages sociaux du bureau de la directrice générale et des services généraux sont attribués à l'exploitation des biens patrimoniaux, à la prestation des programmes patrimoniaux et à la gestion des centres d'affaires en fonction du temps consacré à chacun de ces secteurs fonctionnels. Les dépenses de soutien général engagées sont affectées proportionnellement, en fonction du temps consacré par le personnel, à la fonction à laquelle elles s'appliquent directement.

Instruments financiers

Les actifs et passifs financiers sont comptabilisés dans l'état de la situation financière lorsque la Fiducie devient partie aux dispositions contractuelles de l'instrument.

Tous les instruments financiers sont classés lors de leur comptabilisation initiale dans l'une des deux catégories d'évaluation suivantes : à la juste valeur ou au coût/au coût après amortissement.

Voici une liste des instruments financiers de la Fiducie et de leur base d'évaluation :

Actifs financiers	Base d'évaluation
Trésorerie et équivalents de trésorerie	Coût après amortissement
Placements à court terme	Juste valeur
Comptes débiteurs	Coût après amortissement
Placements à long terme	Juste valeur
Passifs financiers	Base d'évaluation
Comptes créditeurs et charges à payer	Coût après amortissement
Produits comptabilisés d'avance	Coût après amortissement

Instruments financiers évalués à la juste valeur

La Fiducie est autorisée à investir dans les principales catégories de placements suivantes :

- les actions canadiennes;
- les capitaux propres étrangers;
- le revenu fixe.

Les placements à court terme ont une échéance comprise entre 90 jours et 12 mois. Les placements à long terme incluent des placements arrivant à échéance dans un délai de plus de 12 mois, et les placements sans date d'échéance pour lesquels l'intention de la direction est de les conserver pendant plus de 12 mois après la fin de l'exercice financier.

Les instruments financiers sont évalués à leur juste valeur lors de leur comptabilisation initiale. Les instruments de capitaux propres qui sont cotés sur un marché actif sont présentés à leur juste valeur. La direction a choisi de comptabiliser tous les placements à leur juste valeur, étant donné qu'ils sont gérés et évalués en fonction de celle-ci.

Les placements comptabilisés à leur juste valeur sont réévalués à la fin de chaque période de déclaration. Les variations non réalisées de la juste valeur sont constatées dans l'état des gains et pertes de réévaluation jusqu'à la vente ou l'échéance de l'actif, moment auquel les gains et pertes non réalisés comptabilisés antérieurement dans cet état sont reclassés à l'état des résultats.

Les opérations de placement sont comptabilisées à la date de l'opération. Les coûts de transaction engagés pour l'acquisition d'instruments financiers sont passés en charges à mesure qu'ils sont engagés.

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

Les évaluations de la juste valeur sont classées selon une hiérarchie qui comporte trois niveaux de données pouvant servir à mesurer la juste valeur :

- niveau 1 – prix cotés non rajustés, négociés sur des marchés actifs pour des actifs ou passifs identiques;
- niveau 2 – données observables ou corroborées, autres que les données du niveau 1, comme les prix cotés pour des actifs ou passifs similaires sur des marchés inactifs ou des données du marché pour la totalité de la durée de l'actif ou du passif;
- niveau 3 – données non observables qui ne s'appuient pas ou s'appuient peu sur une activité du marché et qui sont pertinentes pour l'évaluation de la juste valeur de l'actif ou du passif.

[ii] Instruments financiers évalués au coût ou au coût après amortissement

Les autres instruments financiers, y compris la trésorerie et les équivalents de trésorerie, les comptes débiteurs, les comptes créditeurs et les charges à payer, ainsi que les dépôts, sont initialement comptabilisés à leur juste valeur, puis sont évalués au coût, déduction faite des provisions pour dépréciation.

Pour les actifs et passifs financiers évalués au coût après amortissement, les intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Le taux d'intérêt effectif est le taux qui actualise les flux de trésorerie futurs estimés, qu'il s'agisse de paiements ou de recettes, sur la durée de vie prévue de l'instrument financier ou, le cas échéant, sur une période plus courte.

Les actifs financiers, à l'exception de ceux comptabilisés à la juste valeur marchande, sont soumis à un test de dépréciation chaque année. Lorsqu'une baisse est déterminée comme étant durable, le montant de la perte est présenté à l'état des résultats, et toute perte non réalisée est rajustée par imputation à l'état des gains et pertes de réévaluation.

[iii] Décomptabilisation d'un instrument financier

La Fiducie procède à la décomptabilisation d'un actif financier lorsque les droits contractuels sur les flux de trésorerie liés à cet actif expirent, ou lorsqu'elle transfère l'actif financier ainsi que la quasi-totalité des avantages et des risques liés à la propriété de cet actif à un autre organisme. La Fiducie procède à la décomptabilisation d'un passif financier ou d'une partie de celui-ci lorsque l'obligation prévue dans le contrat est acquittée, annulée ou expire. Lors de la décomptabilisation, la différence entre la valeur comptable de l'instrument financier et la somme de la contrepartie reçue et à recevoir est comptabilisée dans l'état des résultats.

Immobilisations

Les immobilisations sont comptabilisées au coût moins l'amortissement cumulé et toute dépréciation, le cas échéant. Le coût historique des immobilisations comprend le coût directement lié à leur acquisition. L'amortissement commence lorsque les immobilisations sont utilisables (c'est-à-dire lorsqu'elles se trouvent à l'endroit et dans l'état nécessaires pour pouvoir fonctionner de la manière prévue par la direction).

Les immobilisations sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur leur durée de vie utile

estimative, comme indiqué ci-dessous : Matériel informatique 3 ans

Matériel de bureau, mobilier et agencements 5 ans

Les immobilisations sont dépréciées lorsque les conditions indiquent qu'elles ne contribuent plus à la capacité de la Fiducie à fournir des services, ou lorsque la valeur des avantages économiques futurs associés aux immobilisations est inférieure à leur valeur comptable nette. La dépréciation est comptabilisée en charges dans l'état des résultats.

Biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel

Les coûts des biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel sont passés en charges lorsque ceux-ci sont achetés, mais si ces biens et articles sont reçus sous forme de dons, ils sont comptabilisés en produits et en charges à leur juste valeur à la date de l'apport. Les dépenses relatives à la restauration de biens appartenant à la Fiducie sont passées en charges à mesure qu'elles sont engagées.

Les biens comme les terrains, les bâtiments et les articles appartenant à la Fiducie [note 9] sont classés comme faisant partie des collections du patrimoine culturel et naturel gardées en fiducie. Par conséquent, ils n'ont pas à être inclus dans les immobilisations et ne sont pas amortis.

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

Avantages sociaux futurs

Régimes de retraite

La Fiducie est employeur participant de deux régimes de retraite interentreprises à prestations déterminées, le Régime de retraite des fonctionnaires (le RRF) et le Régime de retraite du Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (le Régime du SEFPO). La province de l'Ontario est l'unique promoteur du RRF et copromoteur du Régime du SEFPO avec le Syndicat des employés de la fonction publique de l'Ontario (SEFPO). Lorsque des avantages sont accordés au personnel dans le cadre d'un régime à prestations déterminées interentreprises, chaque entité participant au régime, à l'exception de l'entité promotrice, est tenue de se conformer aux normes applicables aux régimes à cotisations déterminées. Par conséquent, la Fiducie comptabilise une charge égale au montant des cotisations obligatoires versées au titre des services rendus par les employés au cours de la période. Les cotisations impayées sont comptabilisées en tant que charge à payer dans l'état de la situation financière.

Avantages postérieurs à l'emploi autres que les régimes de retraite

Les autres avantages sociaux futurs comprennent ceux postérieurs à l'emploi qui sont payables au moment de la cessation d'emploi et sont fournis à certains employés. Ils sont comptabilisés à mesure que les employés rendent les services nécessaires pour y avoir droit.

Conversion des devises

Les états financiers sont présentés en dollars canadiens.

À la date de la transaction, chaque actif, passif, produit et charge libellé dans une autre devise est converti en dollars canadiens au taux de change de clôture en vigueur à cette date. À la date de clôture, les actifs et passifs monétaires, ainsi que les éléments non monétaires classés dans la catégorie des instruments financiers évalués à leur juste valeur, sont convertis en dollars canadiens au taux de change de clôture en vigueur à cette date. La Fiducie a fait le choix irrévocable de comptabiliser directement à l'état des résultats tous les gains et pertes de change non réalisés découlant de la totalité des actifs ou passifs financiers.

3. Trésorerie et équivalents de trésorerie

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les éléments suivants :

	2026		2025	
	Coût	Coût après amortissement	Coût	Coût après amortissement
Trésorerie – dépôts à vue	488	488	1 653	1 653
Équivalents de trésorerie – dépôts à terme	1 000	1 002	4 000	4 021
	1 488	1 490	5 653	5 674

La trésorerie est composée de fonds déposés dans des comptes bancaires auprès d'institutions financières qui sont des banques à charte au Canada. Les dépôts à vue auprès de ces institutions financières rapportent des

intérêts à des taux variables, fixés en fonction des taux bancaires quotidiens applicables aux dépôts.

Les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à terme auprès d'institutions financières canadiennes dont la date d'échéance est inférieure à trois mois à compter de la date d'acquisition. Les intérêts tirés des dépôts à vue et des équivalents de trésorerie sont présentés à titre d'intérêts créditeurs à l'état des résultats. Le taux de rendement des équivalents de trésorerie est de 2,53 % [2025 – de 3,11 % à 3,50 %].

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars canadiens)
31 mars 2026

4. Placements

Les placements à long terme sont constitués des éléments suivants :

		2026		2025	
	FV Hiérarchie	Coût	Juste valeur	Coût	Juste valeur
Fonds de titres à revenu fixe en gestion commune					
Canadiens	1	41 285	42 096	40 054	41 811
Mondiaux	1	2 901	3 035	2 624	2 747
Fonds d'actions en gestion commune					
Canadiens	1	8 739	12 507	9 030	10 527
Mondiaux	1	17 124	18 180	14 984	16 313
Fonds de revenu en gestion commune					
Canadiens	1	2 255	2 273	1 955	1 980
Mondiaux	1	3 618	3 459	3 308	3 285
Total		75 922	81 550	71 955	76 663

Tous les placements à long terme sont investis dans des fonds de titres à revenu fixe en gestion commune, des fonds d'actions en gestion commune et des fonds de revenu en gestion commune. Les dates d'échéance des placements à revenu fixe à long terme s'échelonnent d'avril 2026 à octobre 2084 [2025 – de mai 2025 à mai 2081] et le taux d'intérêt se situe dans une fourchette allant de 2,45 % à 10,46 % [2025 – de 2,20 % à 14,00 %].

5. Restrictions d'origine externe s'appliquant aux soldes de fonds grevés d'affectations

Les grandes catégories de restrictions d'origine externe qui s'appliquent aux soldes de fonds grevés affectations s'établissent comme suit :

	2026	2025
Projets d'immobilisations	124	415
Acquisitions de biens patrimoniaux	23 585	21 336
Programmation	22 393	19 614
Total des soldes de fonds grevés d'affectations externes	46 102	41 365

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

6. Immobilisations

	2026		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Matériel informatique	532	450	82
Matériel de bureau, mobilier et agencements	552	334	218
	1 084	784	300

	2025		
	Coût	Amortissement cumulé	Valeur nette comptable
Matériel informatique	574	381	193
Matériel de bureau, mobilier et agencements	504	222	282
	1 078	603	475

Au cours de l'exercice considéré, des charges d'amortissement de 104 \$ et 122 \$ [2025 – 83 \$ et 117 \$] sont incluses respectivement dans les charges du fonds d'administration et des fonds grevés d'affectations. En outre, du matériel de bureau, du mobilier et des agencements entièrement amortis dont le coût total s'élevait à 45 \$ [2025 – 22 \$] n'étaient plus utilisés et ont été radiés.

7. Avantages sociaux futurs

Prestations de retraite

La Fiducie offre des régimes de retraite à ses employés permanents dans le cadre de sa participation au RRF ou au Régime du SEFPO, qui sont des régimes de retraite à prestations déterminées interentreprises. La Province, qui est l'unique promoteur du RRF et qui est copromoteur du Régime du SEFPO, détermine le montant des paiements annuels que la Fiducie versera aux caisses de retraite. La formule de calcul des prestations de retraite repose sur le salaire moyen des cinq meilleures années et du nombre d'années de service du participant. Les prestations de retraite sont indexées en fonction de l'indice des prix à la consommation afin de constituer une mesure de protection contre l'inflation. Les prestations sont financées par les cotisations des employeurs participants, des employés et de la province ainsi que par les revenus de placement. En règle générale, les participants cotisent de 8% à 12% de leur salaire au régime et les employeurs participants versent des cotisations équivalentes à celles des employés. Aucune modification substantielle n'a été apportée au régime au cours de l'exercice.

Les paiements annuels de la Fiducie, qui s'élèvent à 783 \$ [2025 – 777 \$] sont inclus dans les charges du fonds d'administration et des fonds grevés d'affectations à l'état des résultats.

Avantages complémentaires de retraite

Les obligations au titre des droits à indemnité de départ et aux heures supplémentaires des employés admissibles sont comptabilisées dans les avantages sociaux futurs à l'état de la situation financière. Ces droits ont été calculés au moyen d'un taux d'actualisation de 4,01 % [2025 – 3,49 %] et d'une durée d'emploi restante moyenne attendue de 10,77 ans [2025 – 9 ans]. En raison de la compression du régime en 2015, aucune hypothèse relative à la progression des salaires n'a été faite. Pour l'exercice clos le 31 mars 2026, les changements d'hypothèses se sont traduits par des ajustements nets de 76 \$ [2025 – 123 \$], qui sont comptabilisés à l'état des résultats.

8. Opérations entre apparentés

En tant qu'organisme provincial, la Fiducie est tenue d'acquiescer des services communs centraux obligatoires auprès d'autres ministères ou organismes gouvernementaux désignés. La Province fournit à la Fiducie les services suivants : paie, réseau d'information sur les ressources humaines, administration des régimes d'avantages sociaux des employés, publicité aux fins de recrutement, services juridiques, télécommunications, envois en nombre, assurance et gestion du risque.

Fiducie du patrimoine ontarien
Notes afférentes aux états financiers
(en milliers de dollars canadiens)
31 mars 2026

En outre, la Fiducie réalise des programmes patrimoniaux, des activités et des événements spéciaux en partenariat avec d'autres ministères et organismes gouvernementaux provinciaux et obtient du financement par l'intermédiaire de programmes de subventions administrés par des ministères et organismes gouvernementaux provinciaux.

9. Biens et articles relatifs au patrimoine culturel et naturel

À la fin de l'exercice, le portefeuille de biens détenus par la Fiducie comprenait 192 sites (26 du patrimoine culturel et 166 du patrimoine naturel) où se trouvaient 102 bâtiments. Près de 1 million d'artéfacts archéologiques ont été récupérés de biens de la Fiducie et font partie de sa collection. De plus, la Fiducie est responsable de la protection et de l'entretien de plus de 25 000 artéfacts culturels directement associés à des biens de la Fiducie. La Fiducie détient des servitudes de conservation à l'égard de 196 biens patrimoniaux culturels et de 70 biens patrimoniaux naturels dans 113 municipalités de la province. Depuis 1956, la Fiducie a installé 1 300 plaques provinciales en l'honneur de personnes, de lieux et d'événements importants.

10. Revenu de placements

Le revenu de placements comprend le revenu généré par les ressources de dotation et les placements à long terme, déclarés dans les fonds suivants :

	Fonds d'administration		Fonds grevés d'affectations		Fonds de dotation		Total	
	2026	2025	2026	2025	2026	2025	2026	2025
Placements à long terme – Fonds de dotation								
Placements à long terme – Fonds grevés d'affectations	194	126	1 641	996	-	-	1 835	1 122
Placements à long terme – Fonds d'administration	1 707	1 454	3 259	1 981	-	-	4 966	3 435
Total	157	-	-	-	-	-	157	-
	2 058	1 580	4 900	2 977	-	-	6 958	4 557

Durant l'exercice, le revenu de placements des fonds de dotation a été de 1 835 \$ [2025 – 1 122 \$]. De ce revenu, une somme de 0 \$ [2025 – 0 \$] a été comptabilisée dans le revenu de placement des fonds de dotation à la demande du donateur. Une tranche de 1 641 \$ [2025 – 996 \$] du revenu de placements est soumise aux restrictions des donateurs et a été comptabilisée dans les fonds grevés d'affectations. Le revenu de placements restant de 194 \$ [2025 – 126 \$] des fonds de dotation a été constaté en produits du fonds d'administration.

11. Affectation des charges

[a] Les dépenses de soutien général du bureau de la directrice générale et des services généraux de 359 \$ [2025 – 341 \$] ont été affectées à d'autres programmes comme suit :

	2026	2025
Biens et collections de la Fiducie	130	79
Programmes patrimoniaux, activités et événements spéciaux	96	125
Fonctionnement des centres d'affaires	59	57
Administration	74	80
Total des dépenses de soutien général affectées	359	341

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

- [b] Le coût des salaires et des avantages sociaux du bureau de la directrice générale et des services généraux, qui se chiffre à 3 096 \$ [2025 – 2 670 \$], a été affecté à d'autres programmes comme suit :

	2026	2025
Biens et collections de la Fiducie	402	295
Programmes patrimoniaux, activités et événements spéciaux	1 192	1 043
Fonctionnement des centres d'affaires	545	474
Administration	957	858
Total du coût des salaires et des avantages sociaux affecté	3 096	2 670

12. Virements interfonds

Les apports non affectés initialement comptabilisés dans le fonds d'administration et réservés au moyen de résolutions du conseil d'administration sont affectés de façon à répondre à diverses priorités ou divers imprévus internes approuvés. Ces opérations sont présentées comme des virements entre le fonds d'administration et les fonds grevés d'affectations internes. Le conseil d'administration a approuvé des virements internes de 1 171 \$ [2025 – 1 340 \$] du fonds d'administration aux fonds grevés d'affectations internes.

13. Facilités de crédit

La Fiducie dispose d'une marge de crédit d'exploitation de 250 \$ établie à un taux d'intérêt annuel variable correspondant au taux préférentiel bancaire majoré de 25 points de base. Aux 31 mars 2026 et 2025, la Fiducie n'avait prélevé aucun montant au titre de cette marge de crédit.

14. Instruments financiers

Risque de crédit

Le risque de crédit survient lorsqu'une partie à un instrument financier peut entraîner une perte financière à l'autre partie en ne s'acquittant pas d'une obligation. La Fiducie est exposée au risque de crédit relativement à sa trésorerie et à ses équivalents de trésorerie, à ses comptes débiteurs et à ses placements. Le risque de crédit associé à la trésorerie est faible, car la Fiducie détient ses liquidités auprès de banques à charte au Canada. Au 31 mars 2026, 43 % [2025 – 66 %] du solde des comptes débiteurs était à recevoir des gouvernements du Canada, de l'Ontario et d'autres provinces ainsi que d'administrations municipales. Les placements détenus par la Fiducie sont gérés de façon professionnelle et se limitent à ceux qui sont considérés comme étant de première qualité de la part d'au moins une agence de notation internationale reconnue.

Risque de liquidité

Le risque de liquidité est le risque que la Fiducie peine à s'acquitter d'obligations associées à ses passifs financiers. Une partie considérable des revenus d'exploitation de la Fiducie provient du gouvernement provincial. Pour gérer le risque de liquidité, la Fiducie conserve des ressources suffisantes pour répondre rapidement à ses obligations. Presque tous les comptes créditeurs et charges à payer de la Fiducie sont exigibles dans les 90 jours.

Risque de marché

Le risque de marché survient lorsque la juste valeur d'un portefeuille de placements fluctue en raison de variations des facteurs sous-jacents du marché. Le portefeuille de placements de la Fiducie est exposé au risque de taux d'intérêt et au risque de prix.

Risque de prix

Le risque de prix est le risque que la juste valeur ou les flux de trésorerie futurs d'un instrument financier fluctuent en raison des variations des prix du marché (autres que celles découlant du risque de taux d'intérêt ou du risque de change), ce qui constitue une source importante de risque pour les actions publiques canadiennes et mondiales comprises dans les placements du portefeuille.

Fiducie du patrimoine ontarien

Notes afférentes aux états financiers

(en milliers de dollars canadiens)

31 mars 2026

La Fiducie possède un portefeuille de placements diversifié composé de titres dans des fonds de revenu en gestion commune, des fonds d'actions en gestion commune et des fonds de titres à revenu fixe en gestion commune. Au 31 mars 2026, la Fiducie détient un fonds de revenu en gestion commune qui représente 26 % [2025 – 28 %] du total des placements. La Fiducie gère le risque de marché potentiel grâce à des paramètres établis dans la politique de placement, laquelle exige une composition prudente des titres en portefeuille, restreint les niveaux concentration dans des types de titres et fixe des notations acceptables à l'égard des obligations. La Fiducie embauche des gestionnaires de placements professionnels pour obtenir des conseils et placer les fonds dans des titres individuels et des fonds en gestion en gestion commune dans une combinaison adéquate et conforme à la politique de placement approuvée, afin de réaliser un bon équilibre entre les risques et les rendements. Les placements sont diversifiés pour minimiser le risque de perte découlant d'une concentration à outrance des actifs par rapport à une date d'échéance, un émetteur ou une catégorie de valeurs mobilières en particulier. Des stratégies de diversification sont établies puis passées en revue périodiquement. Le Comité des finances et des placements du conseil d'administration de la Fiducie se réunit périodiquement avec les gestionnaires pour examiner le rendement et la conformité à des niveaux de risque satisfaisants.

Les placements de la Fiducie dans les portefeuilles de fonds de revenu et de fonds d'actions en gestion commune sont sensibles aux variations des prix de marché de l'instrument sous-jacent. Au 31 mars 2026, toute autre variable étant constante par ailleurs, une variation de 10 % des prix de marché se traduirait par une variation de 3 642 \$ [2025 – 3 211 \$] de la juste valeur des portefeuilles de fonds de revenu et de fonds d'actions en gestion commune.

[[i]] Risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt est le risque que la juste valeur d'un placement ou d'un passif lié à un placement fluctue en raison des variations des taux d'intérêt du marché. Les placements du portefeuille sont exposés au risque de taux d'intérêt principalement par l'intermédiaire des avoirs en obligations d'État.

Les placements de la Fiducie dans le portefeuille de fonds de titres à revenu fixe en gestion commune sont sensibles aux variations des taux d'intérêt. En règle générale, plus les taux d'intérêt augmentent, plus le prix des obligations à taux fixe diminue et vice versa. La relation entre la durée des obligations et les taux d'intérêt n'est pas linéaire, car d'autres facteurs, comme la cote de crédit ou la liquidité, ont également une influence sur le prix des obligations. C'est ainsi qu'une variation de 1 % des taux d'intérêt pourrait se traduire par une variation de 4,51 % [2025 – 4,46 %] du prix des obligations.

L'ampleur de la baisse est habituellement plus prononcée pour les titres de créance à long terme que pour ceux à court terme. Au 31 mars 2026, toute autre variable étant constante par ailleurs, une variation de 1 % des taux d'intérêt entraînerait une variation de 451 \$ [2025 – 446 \$] de la juste valeur du portefeuille de fonds de titres à revenu fixe.

Les risques susmentionnés n'ont pas changé par rapport à l'exercice précédent.

15. Chiffres correspondants de l'exercice précédent

Certains chiffres correspondants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de les rendre conformes à la présentation de l'exercice en cours.